



Les bernaches du Canada et les littoraux



Techniques saisonnières pour décourager les bernaches



Eric Dresser

Les bernaches du Canada dans le sud de l'Ontario

Les bernaches du Canada sont de magnifiques oiseaux et, jusqu'à récemment, la vue d'une volée formant un V dans le ciel du printemps était bien accueillie par tout le monde. Toutefois, les bernaches qui nichent dans les zones tempérées, comme dans le sud de l'Ontario, sont devenues des résidentes importunes de certaines propriétés sises au bord d'un lac.

Les conflits entre les gens et les bernaches du Canada surviennent lorsque les propriétaires fonciers sont incapables de dissuader les oiseaux d'élire domicile sur leur propriété, chaque printemps. Une fois que les bernaches ont niché avec succès, elles ont tendance à retourner les années suivantes, en nombres croissants.

Les groupes de gros oiseaux qui viennent se nourrir sur une propriété peuvent être tout simplement des visiteurs importuns, ou il est possible que les gens soient préoccupés par les dommages causés par l'alimentation ou par l'abondance des fientes d'oiseaux. Si les propriétaires fonciers s'objectent à la présence des oiseaux, la meilleure approche consiste à utiliser des moyens de dissuasion opportuns et saisonniers afin d'empêcher les bernaches de s'installer sur la propriété.

Eric Dresser

Tout est dans le choix du moment

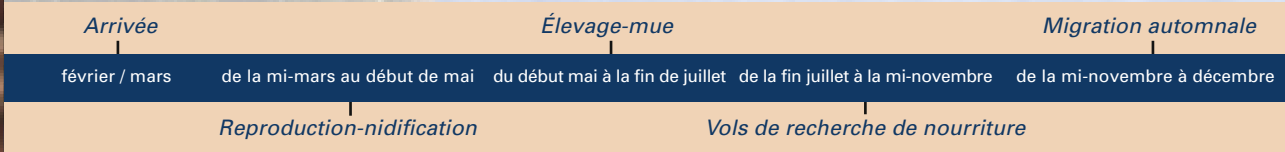
Il n'y a pas de solution unique pour empêcher les bernaches du Canada. Toutefois, l'utilisation opportune et judicieuse de techniques de dissuasion peut suffire à persuader les oiseaux de nicher et de se nourrir ailleurs. Prenez le temps de déterminer les sites potentiels de nidification et d'élevage sur votre propriété et préparez-vous à affronter les oiseaux dès qu'ils les auront repérés – dès février. Surveillez les sites qui risquent d'être envahis par de nouveaux arrivants et passez immédiatement à l'action. Les oiseaux seront extrêmement réticents à changer d'endroit après que leurs rémiges auront commencé à tomber lors de la mue au début de juin.

Les aires attrayantes de nidification et d'élevage continueront année après année d'attirer les bernaches. Il sera alors peut-être nécessaire, en plus des moyens saisonniers de dissuasion, de modifier l'habitat pour obtenir de meilleurs résultats à la longue.

Si un couple a réussi à faire un nid, ne le détruisez pas car, d'une part, la loi l'interdit et, d'autre part, le couple en fera un autre pas très loin.



Ian Parsons, Service canadien de la faune



Les bernaches du Canada nichant dans les régions subarctiques se reproduisent et élèvent leurs petits dans des régions septentrionales éloignées, s'arrêtant dans le sud de l'Ontario pour se reposer et se nourrir durant les migrations printanière et automnale. Ces bernaches migrent entre les lieux de reproduction estivaux des régions de muskegs et de toundra du nord du Canada et leurs aires d'hivernage aux États-Unis.

Les bernaches du Canada nichant dans les zones tempérées vivent et se reproduisent dans le sud de l'Ontario. Certaines peuvent se diriger vers l'est des États-Unis pour l'hiver si la neige et la glace recouvrent leurs aires d'alimentation et de repos. Un grand nombre resteront dans le sud de l'Ontario toute l'année. L'accroissement de la population de ces bernaches nichant dans les zones tempérées, ainsi que de leur aire de répartition, a donné lieu à des conflits accrus avec les gens, particulièrement près des plans d'eau.

Les bernaches du Canada : Protégées par la loi

La bernache du Canada est un oiseau migrateur protégé en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs du Canada. Le Service canadien de la faune, une composante d'Environnement Canada, gère les dossiers sur la faune qui relèvent du gouvernement fédéral, notamment la protection et la gestion des oiseaux migrateurs.

La loi interdit de perturber, d'endommager ou de détruire les nids ou les oeufs des bernaches du Canada. Cependant, il est possible de se procurer auprès du Service canadien de la faune des permis spéciaux pour utiliser des techniques de dissuasion acceptables. Pour faire une demande de permis, communiquez avec l'agent des permis, au numéro (905) 336-4464.

Techniques de dissuasion saisonnières

Réduisez l'attrait du site pour les bernaches du Canada nicheuses. Les étendues gazonnées près de l'eau fournissent un habitat idéal aux bernaches du Canada. Ces oiseaux brouteurs se nourrissent principalement d'herbes courtes comme celles que l'on retrouve sur les pelouses, sur les terrains de golf et dans les parcs. En outre, les bernaches préfèrent une bonne visibilité pour détecter les prédateurs. Elles se nourrissent dans les espaces découverts offrant un accès bien dégagé aux étangs, aux lacs ou au marais. Les plages, les cours et les quais adjacents fournissent un lieu sûr pour le lissage et le repos.

• Modifier le gazon

C'est un fait : les bernaches du Canada privilégient les pelouses bien entretenues. Laissez le gazon adjacent à un cours d'eau pousser un peu plus haut ou plantez des herbes hautes et grossières qui attireront moins les bernaches.

• Obstruer le rivage

Maintenez une zone tampon riveraine non tondue, composée d'herbes, d'arbustes et de fleurs sauvages. Obstruez l'accès des oiseaux au rivage au moyen de clôtures basses ou de murs de roches. Les barrières naturelles comprennent les arbres, les haies ou des arbustes très serrés près des rivages des lacs, des étangs, des zones humides et des cours d'eau.

• Décourager la nidification au moyen de techniques « d'effarouchement »

Perturbez les oiseaux dès leur arrivée pour les dissuader de s'installer sur la propriété. Parmi les techniques à court terme, mentionnons les effaroucheurs acoustiques, les lampes stroboscopiques, des cris de détresse enregistrés et l'utilisation de chiens dressés. Combinez les techniques (p. ex., le bruit et la lumière) et variez continuellement l'ordre; sinon, les oiseaux s'adapteront rapidement à la perturbation. Les propriétaires fonciers peuvent consulter un professionnel de la faune au sujet des nouvelles technologies.

• Se procurer un permis pour l'utilisation d'une arme à feu

Un permis du Service canadien de la faune est requis pour cette technique. Là où les règlements municipaux le permettent, des permis peuvent être délivrés pour autoriser l'utilisation d'une arme à feu comme effaroucheur acoustique pour perturber les bernaches. Le demandeur doit démontrer que d'autres techniques ont été essayées en vain.

• Se procurer un permis pour la stérilisation des oeufs

Un permis du Service canadien de la faune est requis pour cette technique. Si les oiseaux ont niché, utilisez cette technique dans les 10 jours qui suivent la ponte du dernier œuf. Stérilisez les œufs en les enduisant d'une huile minérale ou végétale non toxique. Ou encore, secouez les œufs pour détruire l'embryon en voie de développement. La bernache continuera de couvrir ses œufs au-delà de la date d'éclosion normale et n'effectuera pas une ponte de remplacement.

• Ériger des barrières temporaires

Éloignez les couvées (adultes et oisons) des zones désignées au moyen de barrières temporaires. Les clôtures basses munies de « Birdscare-Flash-Tape », de bandes flottantes de ruban Mylar brillant ou d'un autre matériau très visible peuvent repousser les bernaches. Placez la barrière à la hauteur des bernaches et des oisons entre l'eau et la zone à protéger. Les adultes peuvent voler par-dessus la barrière, mais les oisons ne suivront pas – et les adultes ne laisseront pas leurs petits derrière.

Signalement des bagues : 1 800 327-BAND

Veillez appeler pour signaler les numéros de bague d'oiseaux. Le Service canadien de la faune bague plus de 3 000 bernaches par année dans le sud de l'Ontario. Les signalements de bague contribuent à la prises de décisions en matière de surveillance et de gestion des populations d'oiseaux.

Gestion de la population

Le Service canadien de la faune estime à plus de 400 000 individus la population actuelle de bernaches du Canada qui se reproduisent dans les zones tempérées de l'Ontario, soit beaucoup plus que les effectifs qui existeraient sans l'intervention de l'homme.

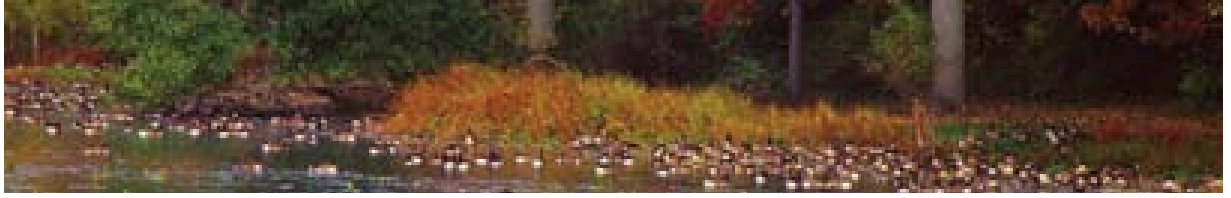
Dans certaines régions, l'accroissement de la population de bernaches risque d'engendrer des conflits et de causer des dégâts et des dommages aux parcs communautaires, aux installations récréatives ou aux propriétés agricoles ainsi qu'aux résidences et aux chalets situés au bord des lacs.

Le Service canadien de la faune utilise diverses mesures pour gérer la population, notamment :

- effectuer des inventaires périodiques pour surveiller la taille et l'aire de répartition de la population ;
- baguer les oiseaux dans le but d'évaluer les taux de survie des individus, leurs déplacements et le nombre d'individus récoltés ;
- émettre des avis et des permis afin d'aider les propriétaires fonciers à atténuer les conflits avec les bernaches du Canada ;
- réglementer la chasse dans le but d'accroître les occasions de récolte et de freiner la croissance de la population.



Eric Dresser



Walter B. Fechner

Comprendre les bernaches du Canada

Histoire en bref

D'après les comptes rendus des explorateurs du XVII^e siècle, les bernaches du Canada faisaient partie intégrante de la faune initiale de la région et elles abondaient dans l'extrême sud-ouest, où les prairies et les zones humides couvraient des centaines de kilomètres carrés. Vers la fin du XVIII^e siècle, les colons défrichèrent la plupart des forêts dans la région du sud de l'Ontario (intérieur) améliorant ainsi l'habitat de la bernache. On chassait la faune locale pour soutenir les familles croissantes. Les récoltes sans restriction ont réduit considérablement les populations de bernaches et, au tournant du XX^e siècle, les bernaches du Canada avaient disparu de presque toute leur ancienne aire de reproduction dans le sud de l'Ontario.

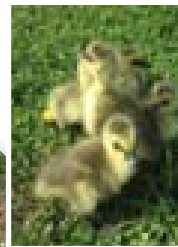
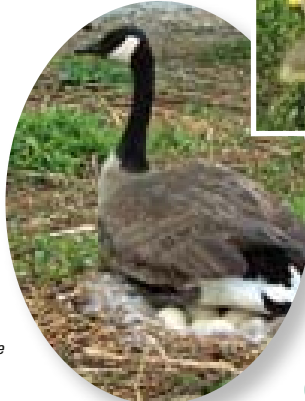
Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et les agents de protection de la nature de la localité ont réintroduit les bernaches du Canada dans le sud de l'Ontario. Une combinaison de facteurs ont contribué au succès de ces efforts. Les pelouses, terrains de golf, cultures agricoles et parcs bien entretenus, flanqués d'un étang ou d'un cours d'eau, fournissaient un habitat de reproduction idéal. Peu de prédateurs restèrent dans la région. En outre, les bernaches ont une remarquable capacité d'adaptation. On a signalé des cas de bernaches nichant dans des arbres, des fossés sur le bord de la route, des aires adjacentes à des piscines et même sur des toits plats.

Éléments de biologie

Reproduction : La plupart des couples de bernaches du Canada s'accouplent pour la vie, mais si le compagnon meurt, un nouveau sera choisi. Les bernaches du Canada se reproduisent habituellement pour la première fois au cours de leur troisième année. De nombreuses bernaches vivent plus longtemps que 10 ans et certaines atteignent même 25 ans. Les couples cherchent les sites de nidification durant les premiers jours chauds de février. À la mi ou fin mars, la plupart des couples ont une arène de reproduction bien établie et commencent à pondre des couvées de deux à huit oeufs.

Nidification : À la mi-avril, la plupart des femelles sont assises sur leur nid. Les sites privilégiés sont ceux situés près de l'eau, tels que les petites îles et les rivages des étangs et des zones humides. Pendant la nidification, il est possible que les bernaches, pour défendre leur nid, se montrent agressives à l'égard des gens ou des animaux familiers. Si les nids sont détruits, les bernaches tenteront peut-être d'effectuer une ponte de remplacement tout près.

La Grande bernache du Canada est la sous-espèce de bernache du Canada la plus courante dans le sud rural de l'Ontario.



Glenn Barrett,
Service canadien de
la faune

Élevage : Des conflits entre les propriétaires fonciers et les bernaches surviennent souvent à la fin du printemps et au début de l'été, alors que les bernaches élèvent leurs petits et se nourrissent abondamment. La période de pointe de l'éclosion est au début de mai. Pour élever une couvée, il faut davantage de sécurité et de nourriture accessible; les couples adultes déplacent donc parfois les oisons à quelque distance. Les sites de haute qualité peuvent attirer plusieurs groupes familiaux.

Mue : Quelques semaines après l'éclosion des oisons, les bernaches adultes perdent leurs plumes de vol, et donc leur faculté de voler pendant un maximum de six semaines. Pendant cette période, les adultes sont vulnérables et très réticents à quitter l'aire d'élevage et de mue. À la mi-juillet, de nombreux oisons et adultes peuvent voler. À la fin de juillet, la plupart des bernaches se déplacent vers des aires de repos sur de plus grands plans d'eau, d'où elles s'envolent quotidiennement pour se nourrir. Si l'aire d'élevage-mue fournit de la nourriture, de l'eau et de la sécurité, certains groupes familiaux peuvent y rester jusqu'au début de septembre.

Migration automnale : Les bernaches nichant dans les zones tempérées sont rejointes à l'automne par les bernaches se reproduisant des régions subarctiques en migration. La durée de séjour des migrateurs du nord est fonction des conditions météorologiques, de la disponibilité de nourriture et de la pression de chasse locale. La période de pointe va habituellement de la mi à la fin octobre. Au début de décembre, la plupart de ces bernaches se sont envolées vers le sud. Si les conditions hivernales se manifestent au début ou à la mi-décembre, de nombreuses bernaches nichant dans les zones tempérées se dirigeront également vers le sud des États-Unis, certaines se rendant aussi loin que le Tennessee.

Communiquez avec le Service canadien de la faune

Par téléphone :

London : (519) 472-1406 Nepean : (613) 952-2405

Par télécopieur :

London : (519) 472-3062 Nepean : (613) 952-9027

Par courriel :

Faune.Ontario@ec.gc.ca

Pour demander un permis, communiquez avec l'agent des permis au numéro (905) 336-4464.

www.on.ec.gc.ca/faune

CW66-255/2006

0-662-69586-0



Imprimé en utilisant les encres à base de légumes sur le papier qui est 100% des fibres de papier recyclé après consommation et chlore-libre.